

**POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation**

**RC 545-IL-S
Villars-Mendraz - Hermenches**

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Villars-Mendraz et Hermenches. Le tronçon de la Route Cantonale N° 545-IL-S, compris entre les localités de Villars-Mendraz et Hermenches, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

**Du lundi 12 janvier 2026
Au mercredi 15 avril 2026**

Un itinéraire de déviation sera mis en place par Villars-Mendraz – Peney-le-Jorat – Corcelles-le-Jorat – Ropraz – Hermenches dans les deux sens.

L'accès au Moulin de Peney sera possible en tout temps, uniquement par Villars-Mendraz.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien**

Avis

- Communes de Corcelles-le-Jorat, Hermenches, Jorat-Menthue, Ropraz
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens, Moudon
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



RC 545-IL-S
Villars-Mendraz - Hermenches

Date	Dessin	Référence	N° Plan
18.11.2025	CSA	2621-11	00

	Fermeture		Restriction particulière
	Déviation		Manifestation
	Zone de feux		Autre